Image not found or type unknown

frais d'entretien pour l'enfant, apres separation

Par **kikiss**, le **21/09/2010** à **15:46**

bonjour,
je suis séparée du pere de mon fils depuis 5 ans, il me verse une pension alimentaire tous les mois. Mais depuis 2 mois j'ai changée de patron dans mon travail et je n'ai plus les primes que j'avait avec mon salaires , aussi je ne peux plus payer l'ecole de mon fils (qui est une ecole privée) et son pere ne veux pas m'aider.
Puis-je demander à l'ecole de lui envoyer la facture ou dois-je passer par un tribunal?
Je vous remercie par avance pour votre reponse.

Par **Domil**, le **21/09/2010** à **17:26**

Est-ce que le père a lui aussi signé le contrat avec l'école s'engageant alors à payer ?

Si oui, l'école lui adresse la facture.

Si non, il ne doit rien, l'école ne peut lui adresser les factures. Vous devez aller en justice devant le JAF pour obtenir une réévaluation de la pension alimentaire et éventuellement la moitié des frais de scolarité (mais le JAF peut refuser surtout si le choix d'une école privée est le votre sans l'accord du père)

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés